NOS ENGAGEMENTS

QUALITÉ

GB CONSEILS s'engage à:

- 1.Accueillir tout bénéficiaire en appliquant les principes généraux de l'éthique et de la déontologie professionnelle.
- 2.S'assurer du libre consentement de la personne
- 3. Respecter la confidentialité des informations concernant son client.
- 4. Charte graphique: garder une cohérence et harmonie dans la présentation des supports et ainsi faciliter la compréhension et la lecture
- 5.Dématérialisation: donner accès à tous les supports par le biais d'une plateforme
- 6.Respecter les critères et indicateurs de la certification QUALIOPI du bilan de compétences
- 7. Améliorer de façon continue les outils, méthodes et démarches
- 8. Enquêter sur votre satisfaction
- 9. Transmettre des évaluations à chaud et à froid
- 10.Se former continuellement et effectuer une veille active sur les évolutions de la profession
- 11. Partager les évaluations et les améliorations continues avec les financeurs

GB CONSEILS

ALTKIRCH I COLMAR I SELESTAT

16 rue du Château 68130 ALTKIRCH

1 Rue Edouard BRANLY 68000 COLMAR

4 Rue du Vieux Marché aux Vins 67600 SELESTAT

Les horaires d'ouvertures sur les 3 sites :

Du lundi au vendredi de 8h à 20h30

Le samedi de 8h à 12h

Nos sites sont ouverts uniquement sur rendez-vous. Nos sites sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les personnes qui rencontreraient des difficultés en situation de handicap, sont invitées à nous consulter au moment de leur inscription, afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation de notre formation

Téléphone: + (33) 6 87 53 75 89

Courriel: gisele.bihl@gmail.com Site Web: www.qb-conseils.fr

Siège social:

GB CONSEILS 4 Rue du Vieux Marché aux Vins 67600 SELESTAT

N° Siret: 451 206 965 00035 - APE 7022 Z Enregistré sous le Numéro Déclaration d'Activité 42680184468 auprès du préfet de la Région Grand Est



NOS PRESTATIONS SUR MESURE:

- ▶ Bilan de compétences
- ▶ Bilan de Carrière & d'Evolution
 - ► Bilan d'étapes
 - ► Entretiens professionnels
 - **▶** Coachings

Cabinet de ressources humaines,

3 agences à votre disposition :

ALTKIRCH - COLMAR - SÉLESTAT







BILAN DE COMPÉTENCES

BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences permet aux bénéficiaires d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations, afin de définir un projet professionnel, et le cas échéant un projet de formation. (Article L6313-1 et L6313-10 du code du travail)

Que vous soyez salarié ou non, il existe plusieurs possibilités de prises en charges de votre bilan de compétences.

En fonction de votre situation, nous vous orienterons vers l'organisme financeur (OPCO, CPF, Pôle Emploi, Entreprise...) Pour plus de renseignements, contactez-nous pour un premier entretien d'informations.

Objectifs du bilan de compétences

- Etablir l'état des lieux du parcours professionnel
- Evaluer les connaissances, savoirs et acquis.
- Valoriser les compétences et acquis professionnels.
- Identifier les compétences transférables, repérer les potentialités.
- Evaluer l'aptitude à évoluer dans d'autres domaines.
- Engager une réflexion sur les motivations et priorités.
- Identifier les opportunités d'évolution professionnelle
- Recenser les facteurs favorisant la réalisation du projet.
- Définir les pistes d'évolution en fonction du profil professionnel déterminé.
- Vérifier et valider la faisabilité du projet professionnel.

Prérequis

Aucun niveau n'est requis pour suivre un bilan de compétences.

Durée du bilan de compérences

La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Elle est au maximum de 24 heures et se répartit généralement sur plusieurs semaines. (Article L6322-44).

Modalités et délais d'accès

Dans le cadre de la dématérialisation de la démarche de demande de Bilan de Compétences, à partir de votre compte CPF, nous nous engageons à vous répondre sous un délai de 48H. Nous définirons avec vous, un calendrier des entretiens tenant compte de nos plannings respectifs, dans un délai d'un mois maximum, après votre validation d'achat du bilan de compétences en ligne.

Dans le cadre des bilans de compétences accordés par l'ANFH, les bilans de compétences, démarrent 20 jours maximum après l'accord de la commission ANFH.

Méthodes mobilisées

- Modalités pédagogiques
- Un entretien préalable
- Une phase préliminaire
- Une phase d'investigation
- Une phase de conclusion
- Un suivi post bilan de compétences
 - Moyens et outils pédagogiques
- 3 sites accessibles à tous
- Des supports outils (150 pages) sont disponibles sur notre site internet via un espace personnel dédié (avec code d'accès personnel),
- Entretiens individuels de face à face,
- Outils d'autoévaluation.







BILAN DE COMPÉTENCES

as ind ub bian de compétences réalisés auprès du cabrier GB CONSEILS, 100% des cirients sont satisfaits des services de GB CONSEILS

all 64.5% très autéclats. Après 6 mois, 47.6% se sont engages dans une formation qualifante, 20.8% une VAE, 42.9% ont change d'emplo,

% des personnes resibles sur leur poste ont lu leur carrière évoluer. 71.4% ont changé de repard sur leur situation professionnelle et/ou services.

Services de la compéte d'et d'éversonnes sur les deux derivierses arrières, a

- Tests et questionnaires d'intérêts professionnels et personnel.

Modalités d'évaluation

Nous proposons des évaluations en milieu de travail afin de mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du stagiaire au cours du bilans de compétences.

Une relecture du plan d'action sera systématiquement effectuée afin d'évaluer et de mesurer la compréhension de celui-ci (Article R6322-37). Celle-ci vous permet de nous faire part de vos observations (Article R6322-39).

A l'issue de la formation, GB CONSEILS délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Une enquête de satisfaction vous sera transmise (en mains propres ou envoyée par mail) à l'issue du bilan de compétences. Cette enquête, nous permet d'évaluer votre niveau de satisfaction au regard des objectifs visés et de procéder à des améliorations en fonction de vos suggestions.

Un suivi sera effectué à 6 mois en lien avec l'évolution de votre projet.

Déontologie

Le bilan se déroule dans le cadre du principe de confidentialité et de déontologie définit par le code du travail. Tous les résultats vous seront restitués et tous les documents élaborés seront détruits après le dernier entretien, sauf demande expresse écrite de votre part. Dans ce cas, ils ne pourront être conservés au-delà d'un an (Article R. 6322-59) ; et devront être détruits.

Coûts:

2 000 € (TVA non exigible selon article 261-4-4 du CGI)